

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 10 décembre 2021 à 13 h 30 à la Maison de la culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Noël :	préfet;
M. Paul Barriault :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Henri Wapistan :	conseiller, maire de Natashquan;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. Jacques Bernier :	conseiller, maire de Rivière-au-Tonnerre;

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aganish;
M ^{me} Hélène Boulanger :	conseillère, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{me} Josée Brunet :	conseillère, maire de Rivière-Saint-Jean;
M ^{me} Ginette Paquet :	conseillère, maire de Longue-Pointe-de-Mingan.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M ^{me} Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M ^{me} Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
M ^{me} Sara Richard :	directrice de l'aménagement et développement du territoire;
M. Philip Pineault-Jomphe :	directeur du service de développement économique.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la Maison de la culture Roland-Jomphe de Havre-Saint-Pierre, la séance est ouverte à 13 h 30 par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
 - 4.1 Fonds de diversification économique;
 - 4.2 Fonds de soutien au développement des communautés en santé;
 - 4.3 Communagir;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

239-21



240-21

- 4.4 Comités de la MRC.
5. AFFAIRES NOUVELLES :
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement de confirmer par cette résolution, la renonciation par tous les membres présents à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire pour valoir comme renonciation écrite et conforme à la loi.

4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 Fonds de diversification économique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.2 Fonds de soutien au développement des communautés en santé

4.2.1 L'Espoir de Shelna

Attendu que la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord, en collaboration avec la MRC de Minganie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a mis en place un Fonds pour soutenir le développement de communautés en santé;

Attendu que ce Fonds se veut un levier permettant la réalisation d'initiatives structurantes favorisant l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population nord-côtière;

Attendu la demande d'aide financière de L'Espoir de Shelna au montant de 17 000 \$ pour la réalisation de son projet «Priorités Santé et Sécurité» permettant la mise à niveau de l'établissement;

Attendu le processus d'analyse et la recommandation favorable du comité d'analyse de la MRC, ainsi que du CISSS de la Côte-Nord et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable au montant de 17 000 \$ à L'Espoir de Shelna dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé pour la réalisation de son projet «Priorités Santé et Sécurité» permettant la mise à niveau de l'établissement, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité d'analyse;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 17 000 \$ représentant le résiduel du Fonds de soutien au développement de communautés en santé et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



241-21

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°240-21.

Certifié en date du 10 décembre 2021

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

4.2.2 Acquisition de défibrillateurs pour les municipalités et la MRC

Attendu que la MRC a déposé dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS) son projet visant l'acquisition de 10 défibrillateurs pour chacune des municipalités situées sur son territoire, ainsi que pour ses bureaux administratifs et son kiosque touristique de Manitou;

Attendu la recommandation favorable du CISSS de la Côte-Nord et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul Barriault, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 20 068,82 \$ dans le cadre du FSDCS, afin de procurer à l'ensemble des municipalités situées sur son territoire un défibrillateur accessible à leur population respective, ainsi que pour l'obtention d'un défibrillateur dans ses bureaux administratifs et à son kiosque touristique de Manitou;
- Que la MRC affecte la somme de 446 \$ en mise de fonds représentant 10% par ensemble complet de défibrillateur;
- Que la MRC autorise l'engagement des sommes donnant effet à la présente résolution, leur paiement, de même que leur décaissement;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et / ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°241-21.

Certifié en date du 10 décembre 2021

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

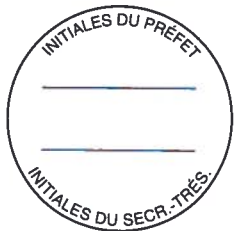
4.3 Communagir

Attendu l'expertise de Communagir en service d'accompagnement en développement social auprès des organisations municipales;

Attendu le contrat entre la MRC de Minganie et Communagir pour accompagner la MRC dans le cadre de sa démarche de mobilisation pour son plan d'action en développement social représentant une banque de 50 heures au taux de 112 \$ / heure ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

242-21



Attendu qu'il est requis d'ajouter 50 heures additionnelles au mandat, afin de soutenir le comité de pilotage et l'agente de développement social et des communautés de la MRC dans l'élaboration du plan d'action en développement social et des communautés de la MRC;

Attendu que ces heures permettront d'animer la mise en commun des éléments ressortant des rencontres de comité de travail et d'accompagner les partenaires dans la gouvernance de ce plan d'action;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'addenda au contrat entre la MRC de Minganie et Communagir relatif au mandat d'accompagnement dans le cadre de sa démarche de mobilisation pour son plan d'action en développement social, lequel bonifie le mandat de 50 heures pour une somme de 6 000 \$ excluant les frais de déplacement estimés à 1 370 \$ et les taxes applicables;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise leur engagement, leur paiement, de même que leur décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°242-21.

Certifié en date du 10 décembre 2021

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

4.4 Comités de la MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 13h45.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

243-21